

## Rapport de la commission de gestion de l'association intercommunale SDIS du nord vaudois concernant le préavis N° 07/2013 sur les indemnités de la secrétaire remplaçante du CODIR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,  
Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée constitutive du 26 juin  
2012 à Yvonand par l'association intercommunale SDIS du nord vaudois, les membres sous  
signés de la commission de gestion se sont réunis à 2 reprises, soit :

- Le 10 septembre à Yverdon-les-Bains dans les locaux de la caserne du feu en présence de Mr. Jean-Daniel Carrard, président du CODIR et de Mr. Jean-Michel Beney commandant du SDIS Nord Vaudois.
- Le 18 septembre à Suscévaz afin de discuter et d'élaborer le présent rapport.

Le tarif horaire de 40.- / heure tout compris proposé par le CODIR nous paraît judicieux et correspond à ceux pratiqués dans la moyenne étant donné qu'il s'agit d'une place avec interventions à la demande.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil de l'association intercommunale SDIS du nord vaudois d'adopter le préavis N° 07/2013 sur les indemnités de la secrétaire remplaçante du CODIR tel que présenté.

Pour la commission de gestion :



Nicolas Perret, Champvent



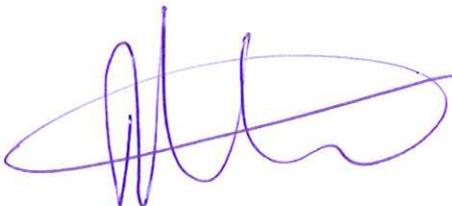
Patrick Marrel, Ursins



Denis Payot, Corcelles-Concise



Hervé Kemmling, Giez



Pierre-André Tharin, Suscévaz